

2010 > 2020

Les principales condamnations pour traite à des fins économiques



Lisieux et Caen

Condamnation des employeurs d'un haras pour avoir exploité un réfugié cambodgien sans rémunération dans des conditions de vie indignes. Jugement confirme en appel.



Pontoise

Un exploitant agricole a été condamné pour traite à des fins d'exploitation par le travail d'une famille roumaine.



2018

Les gérants d'une petite entreprise ont été condamnés pour avoir exploité deux personnes âgées, particulièrement vulnérables car déficients mentaux, l'un pendant 40 ans, l'autre pendant 20 ans, dans des conditions précaires et indignes. L'un avait été recruté dans un centre pour mineurs, l'autre dans un hôpital psychiatrique.



2015 Aurillac et Riom

Le gérant d'une TPE agricole a été condamné pour l'exploitation d'ouvriers marocains. Les passeports des saisonniers avaient été confisqués. Ils étaient séquestrés, non payés et subissaient de mauvais traitements. Jugement confirmé en appel.



Une victime indonésienne voit ses exploiteurs condamnés pour esclavage domestique.



Nanterre

2019

Condamnation pour traite d'un couple burundais ayant exploité pendant dix ans un jeune burundais en situation d'esclavage domestique. Appel en cours.



2020 Reims

Les gérants d'une société de prestations viticoles sont condamnés pour traite des êtres humains dans le cadre d'une exploitation massive de saisonniers.

